

**CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2008**

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 17 h 00.

PRESENTS : Mmes et MM. Claude MESANGROAS, Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Christine MORICE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Marie-Laure CHURET, Catherine OLIBE, Sandrine BOFFA, Pierre CARTAL, Jennifer DELI, Charlotte BERNAT, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Philippe UNIA, Véronique VERA, Roger GELY, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Agnès MOSCARDINI à Nicole VACCA
 Hervé STASSINOS à Christian GARNIER
 Roland JOFFRE à Roger GELY

ABSENTS EXCUSES : Louis ZUNINO, Paule CONFORTINI, Gérard AXIOTIS

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

VOTE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire souligne le travail titanesque des services municipaux relatif à la retranscription du procès-verbal du Conseil municipal du 24 novembre 2008. Il demande s'il y a des observations sur ce point.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Madame BASTOUL émet deux observations : la première, page 20, concernant une intervention faite par elle-même, relative à des propos qu'elle aurait tenus sur l'absence de besoin d'ingénieur en urbanisme. **Madame BASTOUL** a signalé s'être mal exprimée. Elle affirmait et affirme encore ce jour que c'était totalement l'inverse et ses demandes de rendez-vous tant à Madame MORICE à une époque qu'à Monsieur RUVIRA maintenant, le prouvaient.

Madame BASTOUL a ajouté que le chemin de l'eau, fil de compréhension de notre territoire, ne pouvait passer que par une « formation paysage » avec mise en commun de trois domaines : les compétences techniques, les engagements politiques et une appropriation citoyenne.

Madame BASTOUL propose de faire passer son intervention écrite, concernant la page 27 et mentionnant l'abstention sur un dossier. Elle avait précisé que ce dossier avait été très étudié début 2005 et avait donné lieu à des débats assez rudes. Elle a rappelé avoir eu des explications très claires de la part de Christine MORICE, à l'époque suivant ce dossier administratif, en accord complet avec son élu. En souvenir de cette époque, Madame BASTOUL s'abstenait.

Enfin, page 15 : **Madame BASTOUL** avait été choquée de ne pas avoir été reçue par Monsieur RUVIRA. En relisant le procès-verbal, **Madame BASTOUL** relève que Monsieur PEZERY avait donné pour consigne et non pas pour ordre, à Monsieur RUVIRA, de faire en sorte que les réunions soient faites de concert avec lui. Cela a interpellé Madame BASTOUL, elle n'avait pas compris le sens de « consigne ». Elle donne les définitions du terme « consigne ».

Madame BASTOUL en conclut que Monsieur RUVIRA a reçu l'ordre de « consigner » Madame BASTOUL.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agissait que de remarques sur le procès-verbal et demandera aux services de revoir la bande sonore, afin de modifier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER.

Monsieur GARNIER relève, page 13, un passage concernant l'augmentation de la population de 2500 habitants et non pas 250 habitants.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit sûrement d'une erreur de frappe et que cela sera corrigé.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE

=====

Monsieur le Maire prend la parole :

« Mes chers collègues, les temps pluvieux et froids, les éclairages basse consommation et j'insiste, qui décorent nos rues et avenues, nous démontrent, s'il en était encore besoin, que nous sommes arrivés aux portes de l'hiver. Noël nous apporte enfin sa trêve, une pause bien méritée pour nous, je le crois, mais aussi et surtout pour tous ceux qui luttent pour maintenir une situation, qui devient de plus en plus précarisée.

Nous le savons, l'Occident s'enfonce dans une crise sans précédent. En France comme en Europe, la crise financière s'est transformée en crise économique et sociale frappant chaque jour de nouveaux bassins d'emplois. La liste ne cesse de s'allonger, faisant craindre le pire sur le front du chômage et de l'exclusion. Pourtant, face à cette crise, rien n'est réellement prévu pour soutenir l'activité, relancer la croissance et l'emploi et augmenter surtout le pouvoir d'achat des Français. Mais je ne voudrais pas déflorer un débat qui se veut important, voire capital, un débat que nous allons mener ensemble dans quelques instants.

Au Pradet, bien que nous n'échappons pas aux effets de la crise, nous restons un territoire particulier, qui a un rythme bien à lui, une histoire singulière et je l'espère, un avenir différent du reste de l'agglomération.

Depuis désormais près de neuf mois, nous avons pris les rennes de cette destinée. Je vous le dis de manière récurrente à chaque début de séance de notre Conseil, le travail ne nous fait pas peur et, fort heureusement, car la tâche est ardue. Je ne vais pas vous assommer d'un inventaire à la Prévert de nos

réalisations, mais il me semblait important, en cette fin d'année, de balayer, sans hiérarchie, quelques actions que nous avons déjà entreprises. Bien évidemment, la révision du P.L.U. avec une vraie méthode de concertation à la hauteur de l'enjeu considérable qu'il représente : le suivi efficace du chantier du Jardin des pitchouns et des nouveaux locaux du C.C.A.S. qui ont abouti à leur ouverture en septembre ; l'organisation de nouveaux temps festifs comme notamment les dix ans de l'Espace des Arts qui connurent, le week-end dernier, un franc succès populaire ; l'élaboration d'une nouvelle méthode d'écoute et de réponse aux citoyens pradétans avec la désignation d'élus de proximité ; la finalisation du projet de Collège aux Clapiers avec le Conseil Général ; le lancement du projet de résidence étudiante avec T.P.M., dont l'issue est prévue en 2011, donc demain ; l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois sur la Z.A.E. de l'Esquirol, celles-ci ont été validées lundi dernier en Commission T.P.M. du développement économique à la quelle j'assistais ; la réhabilitation de la salle de la Bâtie ; la création de l'école municipale des sports ; le reformatage de la communication institutionnelle ; le lancement du nouveau site Internet de la Ville ; la réorganisation générale des services municipaux pour les rendre encore plus efficaces dans leur mission de service public ; la mise en chantier des travaux de voirie urgents et nécessaires ; la pose d'un nouveau revêtement au gymnase ; la rénovation du stade de rugby, le réaménagement des locaux de la Mairie ; la production d'une nouvelle signalétique ; la construction du poste de secours des Bonnettes et j'en passe. Vous le voyez, nous avançons à grands pas.

Je crois en toute humilité que notre équipe est entrée dans la mêlée avec un sens profond de l'obligation de réussite. Je dois même vous confier qu'il est nécessaire de parfois freiner mon équipe au regard du nombre important d'idées et de projets d'intérêt général, dont mes collègues élus sont porteurs. Pourtant, je le sais, la tâche ne sera jamais achevée, car les Pradétans sont très exigeants avec leurs édiles et ils ont raison. Je crois que le premier devoir de la politique est de comprendre la société, dans laquelle nous vivons. L'arrivée d'une nouvelle année rappelle à chacun de nous que nous sommes seulement de passage et que l'action politique, bien qu'essentielle, n'est qu'une pierre que l'on pose sur un édifice, édifice qui, lui doit franchir les âges. Mais la nouvelle année qui pointe à l'horizon de cette trêve des confiseurs, ce doit être surtout une bouffée d'espoir, la possibilité de changer ce qui n'allait pas.

Je vous le dis avec conviction, nous allons tout mettre en œuvre pour tendre vers cette perfectibilité que d'aucuns nous réclament. Ne pas oublier le passé, mais toujours garder à l'esprit que le plus important demeure le futur. Ce futur n'apparaît pourtant pas comme un cadeau en ces temps de crise, mais c'est un défi du présent. L'actualité, chaque jour, se charge de nous transmettre des images révoltantes de détresse humaine. Dans ces circonstances difficiles, nous ne pouvons pas nous résigner, notre Commune doit avoir de la rigueur comme de l'efficacité d'action.

Mais les crises, aussi dures soient-elles, ne seront jamais durablement vaincues, si on lutte uniquement avec de la technique. Faire de la politique, qui plus est, au Pradet, c'est, certes, connaître les dossiers importants, en maîtriser la complexité, mais c'est surtout, comprendre la réalité et les aspirations profondes de nos concitoyens. Si nous respectons cette ligne de conduite, si nous sommes, à la fois prudents et audacieux dans notre projet de mandature, notre Commune a de beaux jours devant elle. Parce que cet avenir doit aussi être individuellement partagé, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous que ces fêtes de Noël et, par anticipation, que l'année 2009 vous apportent beaucoup de satisfaction.

Nous courons après le mieux-vivre ensemble, nous espérons constamment un avenir meilleur, mais n'oublions pas pour autant d'être heureux face à des petits riens quotidiens, qui méritent l'enthousiasme. Prenons le temps d'apprécier le sentiment de bien-être des moments en famille, restons toujours émus par un magnifique coucher de soleil à la Garonne, par les rires des enfants échappés de la cour des écoles de Jaurès, de Sandro ou de Pagnol, restons souriants grâce à la force du sourire des grands-parents, qui surveillent leurs petits-enfants dans le parc Cravéro.

La mémoire est une activité très sélective, elle trie, elle rejette, elle efface. Il est impossible de vivre sans oublier, il serait tout autant impossible de vivre en oubliant cette richesse quotidienne et simple,

que la vie peut nous offrir à chaque instant. J'espère que les fêtes de Noël qui s'annoncent nous apportent cette sagesse ».

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2009

Rapporteur : Monsieur Frédéric FIORE, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire précise que tous les conseillers municipaux ont reçu un document assez conséquent, présenté également en commission des finances vendredi dernier. Dans le respect des dispositions du Code des Collectivités Territoriales, l'assemblée doit examiner les orientations budgétaires, qui seront honorées dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2009. Ce document budgétaire engage la Municipalité. Le débat d'orientations budgétaires est une formalité incontournable, permettant à chaque élu de s'exprimer sur les grandes perspectives financières de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris au cours de la campagne électorale. Ce rappel est important pour affirmer que les annonces seront suivies d'effet. Etablir un budget, c'est affirmer des choix politiques. **Monsieur le Maire** précise « Nous sommes prêts à assurer ces choix en toute transparence ». L'objectif générique fixé dans un contexte chaotique pourrait essentiellement se résumer à l'optimisation des moyens publics. **Monsieur le Maire** rappelle que son équipe et lui-même s'étaient engagés sur quatre grands principes : la maîtrise des frais de fonctionnement, un volume d'investissement annuel constant entre 2.000.000 euros et 2.500.000 euros, une stabilisation de la dette et une stagnation des taux de la fiscalité locale. En période de crise internationale, ces objectifs seront difficiles à tenir, mais il est primordial d'agir dans l'intérêt des contribuables et gérer avec responsabilité et prudence les deniers publics, tout en assumant une véritable politique prospective et ambitieuse.

A l'issue de ce débat, **Monsieur le Maire** souhaite pouvoir établir un budget primitif sain, viable, respectueux des grands engagements de l'équipe municipale et en adéquation avec les attentes des Pradétans.

Avant de mettre en débat les orientations qui permettront de bâtir ce budget primitif 2009, il convient de décrypter objectivement.

Monsieur le Maire propose à Monsieur FIORE de présenter une synthèse du contexte économique national et international, exercice particulièrement difficile.

Monsieur le Maire précise qu'il ouvrira le débat à la fin de chaque strate territoriale, afin d'avoir un échange très intelligible et que chacun puisse s'exprimer autant sur les éléments de politique économique nationale, que régionale et locale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE.

Monsieur FIORE remercie Monsieur le Maire et présente la synthèse.

Monsieur le Maire prend la parole : « Une inflation non maîtrisée, des déficits publics creusés, un endettement record, une croissance en panne, un plan de relance contesté. Vous voyez, mes chers collègues, que l'année 2009 s'annonce particulièrement morose. Pourtant, il nous faudra faire face pour protéger nos contribuables pradétans ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur cette section d'analyse macro-économique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian GARNIER.

Monsieur GARNIER ne voit pas l'utilité d'un tel constat national aujourd'hui, il est connu de tous. Il demande les raisons de cette énumération ce jour, en Conseil Municipal.

Monsieur FIORE précise que cela est imposé par la loi. L'ancienne Municipalité avait choisi Rexecode (organisme indépendant) comme source d'informations, l'actuelle équipe municipale a choisi l'O.C.D.E..

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GELY.

Monsieur GELY remarque qu'il n'a pas vu l'intérêt d'avancer le débat budgétaire au mois de décembre, car dit-il : « Vous vous êtes abrités derrière l'absence de certaines données, notamment les bases fiscales, les dotations et les résultats de l'exercice 2008, pour éviter de faire une projection globale et chiffrée du prochain budget 2009 et éviter ainsi, d'avoir un vrai débat sur la fiscalité. Vous auriez pu au moins, nous livrer des hypothèses hautes, basses ou moyennes et nous informer du résultat de fonctionnement auquel vous pensez arriver pour 2008, de façon à mieux nous situer. En liminaire, je voudrais faire quelques observations sur le préambule. J'observe d'abord que si les principes proclamés et affirmés sont louables, il y a loin entre vos déclarations d'intention et votre pratique. Vous citez ainsi, la Déclaration des Droits de l'Homme, la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. Vous parlez d'information complète et lisible, j'insiste, vous dites aussi que la transparence est un de vos engagements forts, mais, vous me refusez les informations que j'ai demandées lundi matin, cette semaine donc, sur l'exécution du budget 2008, exécution, qui donne des chiffres à ce jour, et ceci, pour me permettre de mieux apprécier la pertinence de vos choix. Les autres années, ces informations, nous les donnions dans le document D.O.B. qui était remis aux élus. Certes, Monsieur l'Adjoint aux Finances nous a dit que ce n'était pas le compte administratif et je suis d'accord. Mais, pour bien préparer l'avenir, il faut connaître le présent et le passé. Ce n'est donc pas normal et j'en conclus que votre préambule, et je me permets de le faire, n'est que du « bla-bla-bla », destiné à tromper les Pradétans sur votre vraie nature. En un mot, il vous sert uniquement à pratiquer une démocratie d'apparence contraire à la réalité et certains diraient une démocratie de manipulation. C'est ce que je voulais dire sur le préambule.

Sur votre tableau des perspectives économiques au niveau national, je dois dire que le constat inquiétant que vous nous livrez de la crise économique, financière, sociale est partagé par tous et je n'ai rien à y ajouter. Mais je ne vois pas d'utilité à rappeler ce contexte dans ce débat. Je ne vois l'intérêt que par les conséquences que vous pourriez en tirer. Je n'en vois d'intérêt que dans la mesure où on en trouverait une traduction dans vos orientations. Or, force est de constater que vous l'ignorez, vous l'occultez purement et simplement dans vos orientations pour le budget 2009, nous y reviendrons.

Enfin, quelques observations sur le projet de loi de finances pour 2009, on ne peut qu'en prendre acte. Donc, vous l'avez dit, Monsieur le Maire vous l'avez reformulé, avec une croissance quasiment nulle, on relève aussi une inflation de 2,9% en 2008 qu'on peut comparer à l'augmentation des revenus, salaires ou pensions de retraite qui a été, avec moins de 2%, inférieur à l'inflation, ce qui a ainsi aggravé la baisse du pouvoir d'achat des ménages, je dirais pour reprendre votre expression, Monsieur le Maire, qui a précarisé plus encore les ménages et là-dessus je suis d'accord. Mais, quelles conséquences avez-vous tiré de ce constat dans vos décisions fiscales ? Là encore, je dois dire que vous ignorez superbement cette baisse du pouvoir d'achat, en aggravant cette situation par l'augmentation des impôts de 2,5%.

Vous indiquez aussi qu'au niveau de l'Etat, les impôts ne baissent pas, ne baissent plus, mais n'augmentent pas. Bien, je vous le dis, inspirez-vous en, en prenant des décisions pour que la facture fiscale des contribuables pradétans n'augmente pas et pour cela, baissez les taux de façon suffisante pour effacer la revalorisation des bases de 2,5%, ainsi que l'augmentation de l'impôt T.P.M. de 440% que vous avez approuvé et voté sans réserve, contrairement à votre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts.

J'ajoute que le plan de relance de l'économie du chef de l'Etat que vous rappelez vous en donne des moyens supplémentaires, avec l'avancement sur le versement du fonds de compensation de la T.V.A. sur les investissements réalisés en 2009 et que vous pourrez donc percevoir dès 2009. C'est tout pour cette partie. J'aurai, bien entendu, d'autres observations, mais pour respecter votre façon de procéder, je m'arrêterai là ».

Monsieur le Maire : « Cette partie du débat était vraiment sur le national, vous avez un petit peu mordu sur la suite puisqu'on a un débat.... ».

Monsieur GELY : « Oui, mais moi, autant je ne m'interroge pas sur le fait que vous nous donniez une toile de fond nationale. C'est intéressant, mais ce qui m'intéresse, ce qui m'intéresse uniquement, c'est la traduction que vous en faites et là, je n'en vois aucune. Vous vous faites plaisir et vous n'en tirez aucune conséquence. Je suis tout à fait d'accord, mais ne pas parler des conséquences que vous devez en tirer, ce serait fausser le débat ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur FIORE d'apporter une réponse à Monsieur GELY.

Monsieur FIORE : « Vous nous faites, un peu rapidement et un peu fortement, des procès d'intention, vous avez employé des mots qui sont forts ».

Monsieur GELY : « Comme les vôtres ».

Monsieur FIORE : « Démocratie de manipulation, engagements électoraux non tenus. Moi, je trouve que ce sont des mots qui sont forts et je ne crois pas que vous ayez les éléments pour les justifier et c'est ce qui me gêne le plus, parce que vous employez des mots forts, devant tout le monde, alors que vous n'avez aucun élément. J'hésite entre, soit vous répondre maintenant, soit continuer, puisqu'on avait indiqué qu'on souhaitait débattre au niveau national, si parmi les membres du Conseil Municipal, il y avait des gens qui souhaitaient s'exprimer sur la crise financière qui n'est, quand même pas, une situation très normale. Donc, je vais rester sur cette position, je vais redonner la parole au Maire, mais je reprendrai la parole et au niveau local, je vous répondrai point par point sur tout ce que vous avez avancé et j'espère vous convaincre que ce que vous avez dit, vous allez le retirer avant la fin de la séance du Conseil Municipal ».

Monsieur GELY repose la question : « Avez-vous répondu à ma demande de renseignements financiers et comptables ? »

Monsieur FIORE répond qu'il s'agit d'un point local et il donnera la réponse à Monsieur GELY au moment opportun.

Monsieur le Maire : « Nous sommes, aujourd'hui, dépendants de cette situation internationale et nous ne pouvons pas faire fi de l'environnement institutionnel de notre Commune. Ainsi, les orientations et les décisions prises par nos trois sœurs aînées, la région, le département et l'agglomération, doivent être également sources d'enseignement pour le choix que nous aurons à opérer sur le plan communal. Ainsi, comme vous avez pu le lire sur notre document, ces trois collectivités ne devraient pas accentuer la pression fiscale de nos contribuables, du moins, c'est ce qui semblerait se dégager de leur rapport d'orientations budgétaires. Une politique fiscale qui prônerait donc, la stagnation des taux, mais qui laisse entendre, en contrepartie, soit un recours supplétif à l'emprunt, soit une restriction des dépenses, c'est-à-dire un resserrement de leur politique publique sur leurs seules compétences déléguées. C'est un élément très important car, vous le savez, une Ville comme la nôtre parvient à développer du projet grâce au cofinancement obtenu de la part de ses partenaires institutionnels. Sur ce point, est-ce que vous auriez quelques remarques ? »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER.

Monsieur GARNIER : « Vous dites que le Conseil régional notamment, évoque une stabilité des taux pour 2009 ».

Monsieur le Maire : « C'est ce qu'il prévoit aujourd'hui ».

Monsieur GARNIER : « Mais n'oublions pas que, depuis quatre ans, si vous faites le compte exact, il y a 60% d'augmentation de la fiscalité du Conseil régional ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELI.

Madame DELI : « Quant le Conseil régional augmente ses taux de 40% et que le département les augmente de 5%, ce qui est pris dans le porte-monnaie de nous tous, ce n'est pas du tout le même montant. C'est trop facile de parler des taux, alors que le montant est largement différent. Quand on compare le budget du département par rapport au budget de la région, au nombre d'habitants, le budget de la région, malgré les décentralisations à outrance, sans les moyens qui sont donnés avec, n'est pas du tout le même. C'est trop facile de parler de taux, alors qu'en réalité, quand on regarde concrètement, les augmentations faites par le département sont beaucoup plus lourdes pour nous tous ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GELY.

Monsieur GELY : « Je voudrais dire que je partage cette façon de parler des taux de Madame DELI et j'en profiterai pour dire que ce soit le Conseil général, le Conseil régional ou T.P.M., on observe qu'en dehors des taux, ils vont tous augmenter notre facture d'impôts de 2,5% en 2009, comme ils l'ont déjà fait en 2008, avec, je le rappelle, une augmentation de 440% pour T.P.M., ou environ, 5,5% de nos cotisations totales, soit une facture qui a augmenté de 8% pour les Pradétans. En ne baissant pas leur taux, la revalorisation de 2,5% augmente automatiquement les cotisations d'impôts de 2,5%. Je vous le dis, ne prenez pas vos sœurs comme exemple à suivre car la Commune du Pradet peut trouver des ressources qui lui permettent, au contraire, de baisser les cotisations d'impôts. Nous y reviendrons ».

Monsieur le Maire : « Je parlais des sœurs comme partenaires ».

Monsieur GELY : « Merci de cette précision, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE.

Monsieur FIORE : « Vous avez raison quand vous dites que T.P.M. a augmenté les impôts de 440%, ce n'est pas contestable. Je crois qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte. Monsieur GELY, je crois qu'il faut vous rappeler que c'est l'ancienne équipe municipale qui a voté l'instauration de cette taxe. Je travaille dans la fiscalité, des taxes, je n'en ai pas vu beaucoup supprimées et chaque fois qu'on en a vu de nouvelles, elles n'ont fait qu'augmenter. Effectivement, l'impôt T.P.M. a été augmenté de 450%, c'est une réalité. Mais, je crois qu'il y a deux ans, vous étiez à cette place et vous avez voté l'instauration de la taxe, dont acte ».

Monsieur GELY : « Je n'ai pas voté cette taxe et j'ai fait une intervention en ce sens pour dire que j'étais contre. Je crois savoir aussi, et je parle sous son contrôle, que Madame BASTOUL n'a pas voté non plus le principe de cette taxe. J'assume mes responsabilités passées, mais ne me chargez pas des fautes que je n'ai pas commises ».

Monsieur FIORE : « J'ai parlé de l'ancienne équipe municipale ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE afin de continuer la présentation des grandes orientations de l'équipe municipale. Il indique qu'il s'agit de tracer les grands équilibres prévisionnels, permettant d'établir le budget prévisionnel.

Monsieur FIORE présente les orientations budgétaires de la Commune pour 2009.

Monsieur le Maire : « Un budget est un véritable acte politique. Notre mission d'élu ne réside pas dans la spécialisation de la technique budgétaire, nous avons d'excellents fonctionnaires dont c'est le métier. Par contre, notre responsabilité est de définir une politique crédible, viable et déclinée selon les divers champs de compétences communales. Frédéric FIORE vient de vous donner la précision de nos investissements prévisibles pour 2009.

Il me semblait également très important de vous présenter nos priorités, délégation par délégation, afin que chacun puisse prendre connaissance des projets sur lesquels nous nous engagerons en 2009. Sans vous en faire une lecture exhaustive, je me permets de citer les champs sur lesquels nous pouvons articuler notre débat, donc, les têtes de chapitre avec les quelques points particuliers : l'aménagement du territoire et l'urbanisme, avec l'arrêt et l'approbation du P.L.U., l'aménagement des infrastructures, Frédéric FIORE a souligné l'importance de l'amélioration de nos voiries, par exemple :

- le développement durable et l'environnement, particulièrement les économies d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public ;
- l'agriculture, la forêt, la mer, avec le remembrement des terrains de la Foux et la mise en place de baux ruraux ;
- la culture, avec le développement des actions pour les enfants et pour la jeunesse ;
- le social, avec l'amélioration des prestations sociales en direction des familles et des personnes handicapées ;
- la petite enfance, la jeunesse, avec le développement d'une action de médiation de rue ;
- l'éducation, avec la mise en place d'une dégressivité du barème des services municipaux, l'accueil de loisirs, le périscolaire et les cantines scolaires ;
- la solidarité, avec l'intégration dans notre politique d'achats des produits issus de l'agriculture de proximité et du commerce équitable ;
- le sport et la vie associative, avec la réfection du sol du gymnase et la réhabilitation du stade de rugby ;
- l'action économique, avec la mise en place du bureau municipal de l'emploi et la poursuite de grandes manifestations.

En termes de NTIC et de tourisme, en matière de développement de la vie associative, nous avons également beaucoup de projets à développer en 2009. Ces orientations ne sont pas des généralités jetées sur papier par pur formalisme. Nous avons, malgré les difficultés, voulu vous présenter un vrai projet politique.

Je vous invite à nouveau à réagir, à proposer, à amender, à faire valoir votre opinion sur ce que nous avons synthétisé. Le débat est ouvert ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE et ajoute que la parole circulera.

Monsieur FIORE répond à Monsieur GELY : « Vous avez tout d'abord critiqué l'avancement du D.O.B. en arguant du fait que nous avons avancé le débat d'orientations budgétaires pour nous cacher derrière je ne sais quel manque d'information, c'est-à-dire en ne donnant pas des chiffres 2008, nous ne serions pas en mesure de prévoir les orientations 2009. C'est une idée un peu saugrenue, parce que moi qui suis un peu novice en politique, j'ai regardé ce qui se faisait ailleurs. J'ai regardé quand est-ce qu'on tenait un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2009. J'ai regardé à T.P.M., il est déjà fait. J'ai regardé à la région, il est déjà fait. J'ai regardé sur internet, j'ai regardé la forme, j'ai regardé les durées. Je me suis instruit, j'ai appris et la plupart du temps, le débat d'orientations budgétaires, il est fait avant l'année qui est visée. Donc, je ne comprends pas votre remarque. Certes, vous aviez choisi de le faire après, en février. Je crois que l'an dernier, il s'est déroulé juste avant les élections municipales, en février me semble-t-il. Quand on fait des prévisions sur l'année, alors que deux mois de l'année sont déjà écoulés, je veux bien qu'on soit plus précis. Est-ce que ce sont des prévisions ? Vous avez une partie de la réponse sur le débat d'orientations budgétaires. Si nous l'avons avancé,

c'est pour, réellement, faire des orientations et pas faire un compte-rendu analytique. Je crois qu'on ne se cache pas. Vous aurez le compte administratif 2008, qui retracera l'intégralité des écritures comptables et vous serez en mesure, comme tout un chacun, ici, de critiquer, d'approuver, de discuter toutes les écritures du compte administratif 2008. Ce n'est pas la peine de le faire dans le débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires, à mon sens, c'est un débat d'orientations, ce n'est pas un débat de critiques de l'année écoulée.

Sur le deuxième point, vous citez les Droits de l'Homme,...vous revendiquez la transparence, la fiabilité, la lisibilité,...et finalement vous dénoncez « tout ça n'est que démocratie de manipulation »,...parce que vous, Conseiller municipal, avez demandé à un service, à un fonctionnaire, il y a deux jours, de vous sortir une balance et vous ne l'avez toujours pas. A priori, c'est le constat de la situation de fait qui fait que vous vous permettez d'écrire, de dire « démocratie de manipulation parce que vous cachez les chiffres ». Là-dessus, premièrement sur la forme, vous avez demandé une balance des comptes de la Commune. Malgré le fait que vous n'avez pas fait une demande écrite et malgré le fait que, juridiquement, j'ai deux mois pour vous la transmettre, ça c'est la loi, cette balance se trouve dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez vous lever, vous allez la chercher, vous l'avez ».

Monsieur GELY : « ...Ecoutez Monsieur FIORE, ma boîte aux lettres, j'y suis passé et elle n'y était pas ».

Monsieur FIORE : « Vous voulez prendre le pari ? »

Monsieur GELY : « Je ne suis quand même pas dupe. C'est une moquerie, je n'en ai pas besoin à cinq heures. Vous savez je m'en passe. Ne vous moquez pas. Répondez-moi, je peux accepter vos arguments, mais ne vous moquez pas de moi, pour ne pas dire autre chose ».

Monsieur FIORE : « Monsieur GELY, c'est un fait ».

Monsieur GELY : « Envoyez quelqu'un la chercher, ce sera plus facile ».

Monsieur FIORE : « Si vous voulez ».

Monsieur GELY : « Ma boîte aux lettres est vide, j'ai le regret de vous le dire et croyez-moi, je ne l'ai pas déchirée ».

Monsieur FIORE : « Je ne vous dis pas qu'elle était dans votre boîte à 17 heures. Monsieur GELY, je vous dis qu'actuellement, elle y est ».

Monsieur GELY : « ça au moins, c'est de la transparence. Vous dites aussi qu'elle n'y était pas à cinq heures, c'est encore plus lisible ».

Monsieur FIORE : « A l'instant où je vous parle, elle y est ».

Monsieur GELY : « On voit bien que vous me confortez d'avoir dénoncé votre pratique ».

Monsieur FIORE : « Avant de dire que les gens ne respectent pas leur parole, et avant de dire qu'ils affichent une démocratie de manipulation, je crois qu'il faut d'abord respecter la loi et la loi prévoit que la communication d'un document administratif, se fasse dans un délai de 60 jours, quand il a été demandé dans des formes régulières. Je ne donne de leçon à personne, je dis simplement que vous vous permettez de porter atteinte à nos valeurs, alors que nous affichons depuis le début qu'elles sont très importantes à nos yeux. Je crois que les Pradétans l'ont bien compris, parce que sinon ils ne nous auraient pas élu. Nous n'avons pas été élus à la suite d'un parti politique, mais à cause de valeurs

qu'on portait. Si en faisant une demande irrégulière sur la forme, dans un délai de 72 heures, vous vous permettez de critiquer ces valeurs, je crois que la leçon qu'on vous a donné là, elle est méritée.

Troisième point, l'augmentation des impôts. Là encore, nous avons été, clairs et transparents. C'est écrit dans le document de campagne. Notre équipe a très clairement exprimé sa volonté de ne pas y toucher ».

Monsieur GELY en demande copie.

Monsieur FIORE donne son accord à Monsieur GELY et indique la volonté de l'équipe de ne pas augmenter les taux. Le projet de loi de finances augmente les bases de 2,5%. Monsieur FIORE précise qu'ils n'ont jamais écrit, ni jamais dit qu'ils allaient compenser l'augmentation des bases parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Monsieur FIORE ajoute que si l'équipe en place avait les moyens de baisser les impôts, elle le ferait. Elle se pose la question et se la posera chaque année.

Monsieur FIORE : « Je vais parler simplement du dernier mandat. Sur le dernier mandat, sur les cinq–six dernières années, vous avez augmenté les impôts de plus de 15%. Ces 15%, c'est y compris la baisse symbolique des 2%, l'année préélectorale, d'accord. Mais là, les taux ont augmenté de 15%, ce ne sont pas les bases.

Les bases, c'est l'inflation, c'est la loi de finances qui définit le taux d'augmentation, alors, qu'on ne touche pas les bases, c'est un choix. Mais, les taux, vous les aviez augmentés tout le temps, maintenant il faut les baisser. D'accord, on prend acte. On en débattrait un peu plus tard si vous le souhaitez ».

Monsieur GELY : « Je crois que c'est ce soir qu'il faut en débattre, pas un peu plus tard ».

Monsieur le Maire : « C'est le lieu, Monsieur GELY ».

Monsieur GELY : « Je demande la parole ».

Monsieur le Maire : « Peut-être, pourrait-on alterner, Monsieur GELY ? »

Monsieur GELY : « Je suis tout à fait d'accord ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER.

Monsieur GARNIER : « Je pense que les Pradétans se feront une idée à la prochaine réception de leur feuille d'impôts locaux sur le résultat de ce que vous dites aujourd'hui. On parle de taux, on parle de bases, mais vous avez fait une campagne politique sur le fait de ne pas augmenter les impôts ».

Monsieur le Maire : « Les taux ».

Monsieur GARNIER : « Les taux, c'était une finesse. Mais, je crains que les Pradétans jugent sur ce qu'ils ont à sortir, c'est-à-dire ce qui est en bas de la feuille ».

Monsieur FIORE : « Ce n'est pas de la finesse, c'est de l'honnêteté et ce n'est surtout pas de la démagogie. Ce débat, on l'a eu pendant la campagne électorale. Pendant, la campagne électorale, c'est facile de dire « Elisez-moi, je n'augmenterai pas les taux » ou « je serai le garant de votre pouvoir d'achat » ou « je compenserai avec les finances de la Commune les augmentations de T.P.M. ou de la région ou de l'Etat. Très franchement, on n'a pas les moyens de faire cela. On n'a pas effectivement les moyens de compenser les hausses de T.P.M. ou du Conseil régional, pour ne mettre personne mal à l'aise.

On a pris l'engagement de ne pas augmenter les taux. Il faut que cet engagement se mesure en fonction de l'histoire de la Commune. Depuis x années, les taux ont augmenté chaque année. On a regardé la situation de la manière la plus objective possible pour ne pas augmenter les taux. On a dit : « On en fait une modalité de gestion ». Ce n'est pas l'investissement ou les frais de fonctionnement qui vont justifier une augmentation des taux. On a dit « On part du principe que les taux sont stables, on calcule les ressources, en fonction des ressources qu'on a, on ajuste soit les frais de fonctionnement, soit les dépenses d'investissement ».

On a décidé, et vous l'avez vu sur la D.G.F., les ressources diminuent, le taux ne va pas bouger. On aura donc un peu moins de recettes. On a dit « On ne va pas toucher à l'investissement », d'ailleurs, on a eu un débat sur le niveau d'investissement censé être affecté dans une Commune quand il a été affecté au budget supplémentaire trois millions d'euros pour l'investissement. Donc, on a dit « On va garder deux millions à deux millions et demi d'investissement ». L'investissement, c'est la création de valeurs pour la Commune. Les frais de fonctionnement concernent le service, éventuellement des choses qui se consomment comme les fluides. L'investissement va permettre de nous enrichir collectivement et de laisser à nos enfants une Commune plus riche qu'au départ, tandis que les frais de fonctionnement se dilapident.

Les orientations proposées sont de rationaliser de manière extrêmement ambitieuse les frais de fonctionnement pour nous permettre de développer l'investissement, de ne pas toucher aux taux.

La fiscalité et les taux de fiscalité, ce n'est pas quelque chose qui se joue année par année. Il faut avoir du moyen terme, une stratégie. On ne baisse pas une année pour augmenter l'année suivante. Si on baisse de 1% les taux, cela implique 5 euros par personne. « On vous a rendu 5 euros, mais l'année suivante, finalement on est dans le rouge, on augmente les taux et on met 3% ou 4%.

On le réaffirme, on ne bougera pas les taux, tant qu'on pourra le faire, on maintiendra. On a même espoir d'ici à la fin du mandat de les baisser ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GELY.

Monsieur GELY : « Je vous ai entendu. Si nous n'avons pas baissé les taux avant, c'est que nous ne pouvions pas le faire. Quand on a pu le faire, on l'a fait. Vous, vous pouvez le faire, donc, vous devez le faire, je vais le redire. Mais, j'ai quelques observations à faire sur ces orientations. Comme je l'ai dit ou comme je l'ai laissé entendre dans mes commentaires précédents et avant de rentrer un peu plus dans le détail, je tiens à dire que nous ne pouvons pas être d'accord avec vos orientations pour plusieurs raisons et je le répète : d'abord, parce que vous augmentez les impôts de 2,5%, vous ignorez, par là-même le sombre contexte de crise avec baisse du pouvoir d'achat que vous nous avez présenté et qui aurait dû vous conduire à les baisser. On aurait alors perçu l'intérêt de nous rappeler ce contexte. Ensuite, parce que vous ne prévoyez aucun plan réel d'économies. Nous avons pu relever, dans Var matin, que la quasi-totalité des Maires de l'agglomération avaient prévu des économies. Le Pradet en est absent et on aurait presque l'impression du contraire. Vous ne nous projetez, enfin, aucun projet global de budget et en dehors de l'emprunt de 800 000 euros, vous ne nous dites pas comment vous financez le reste des investissements.

Vous disiez que toutes les Communes organisaient le D.O.B. en décembre, vous n'avez cité aucune Commune de l'importance du Pradet et vous n'avez cité que des grosses entités, ce qui est tout à fait différent.

Sur l'augmentation des impôts et d'abord, sur les produits attendus, vous faites des calculs que je ne comprends pas et qui vous entraînent à minorer les produits que vous annoncez pour la D.G.F. et pour les produits fiscaux. La D.G.F., en prenant en compte la baisse de la population ramenée à 11 453 habitants au lieu de 11 973, s'établit à 1 934 000 euros au lieu de 1 900 000 euros, soit une différence de + 34 000 euros, qui représentent près d'un demi-point d'impôt. Voilà, je vous donne une astuce.

Les produits fiscaux, tant pour la T.H. que pour le foncier bâti : vous prenez des chiffres de base minorés qui ne correspondent pas du tout aux documents officiels tels que l'état de la Préfecture n° 1259. Pour la T.H., vous annoncez « base 2008 18 137 734 au lieu de 18 220 000 relevé sur l'état n° 1259 de la Préfecture. Et vous auriez même dû retenir le chiffre de 18 365 576 qui figure dans les rôles généraux de la T.H. pour 2008. Ces chiffres, vous les avez, cela nous permet de relever un bonus de + de 40 000 euros, soit au titre de la T.H. plus un demi-point d'impôt. Je vous ai déjà trouvé près de 80 000 euros. Un demi-point + un demi-point, cela fait un point.

Pour le foncier bâti, base 2008, vous retenez 13 151 153 au lieu de 13 234 000 porté sur l'état n° 1259 de la Préfecture. Je n'en connais pas les raisons et je ne vous ferai pas de procès d'intention. Je vous rappelle aussi que les rôles généraux de 2008 contiennent, et vous le savez, une base encore supérieure, puisqu'elle est de 13 342 403, ce qui donne un bonus de 54 000 euros supplémentaires par rapport à ce que vous écrivez.

En additionnant le tout, on récupère près de 2 points ou 2% d'impôts.

De plus, j'ajoute que pour 2008, le produit des impôts a été supérieur de près de 1% à celui qui a été inscrit au budget, avec un produit de 6 925 319 au lieu de 6 871 950 inscrit au budget. Il est intéressant de le souligner et nous nous en réjouissons, car cela vous donne des ouvertures pour pouvoir baisser les taux et ne pas augmenter les impôts.

J'ajoute aussi que dans le paragraphe du fonds de compensation de la T.V.A., vous omettez d'indiquer qu'il y a lieu d'ajouter comme ressource, le montant de l'acompte qui sera versé en 2009 sur les investissements de 2009, comme vous l'avez dit dans le préambule. Si cet acompte représente 30%, cela fait encore près de 100 000 euros supplémentaires et encore un point et demi d'impôts en plus, donc, vous avez déjà 3%.

Toutes ces remarques pour dire et pour démontrer que vous pouvez baisser les impôts et au minimum, ne pas les augmenter. On vient déjà de récupérer près de 3 points d'impôt sur des erreurs ou omissions, de nature à fausser le débat sur la hausse, la baisse ou le maintien des impôts. Mais, vous avez pris le parti d'augmenter la fiscalité de 2,5% en ne baissant pas les taux. Or, je viens de vous prouver que non seulement, vous avez les moyens de ne pas les augmenter, mais vous avez les moyens de les baisser et donc, vous vous devez de le faire. Mais, je vais encore vous donner d'autres éléments pour vous inciter à le faire.

Vous avez aussi à votre disposition l'excédent 2007, d'un montant de 3 900 000 euros. Toutes les Communes n'ont pas cette chance à cette période de la crise. Puis-je vous rappeler, Monsieur le Maire, qu'il y a un an, vous vous étonniez qu'avec un excédent de 3 500 000 euros on ne baisse pas les impôts. Alors, pourquoi ne le faites-vous pas avec un excédent supplémentaire de 400 000 euros qui représente près de 6 points d'impôts ? »

Monsieur le Maire : « On va commencer par ne pas les augmenter ».

Monsieur GELY : « Si vous ne les augmentez pas, ce sera déjà mieux que de les augmenter de 2,5%. De plus, vous allez recevoir, en 2009, de T.P.M., l'excédent d'assainissement de 2007 que vous avez du consolider en 2008 j'imagine, et qui représentait déjà plus de 700 000 euros, soit 10 points d'impôts.

Vous avez des possibilités, tout le monde n'en a pas autant. Et croyez-moi, si je les avais eues durant mes deux mandats, je me serais réjoui de baisser les impôts ».

Monsieur le Maire : « Il y a quand même une petite différence Monsieur GELY : nous, aujourd'hui, on a un projet vous, vous n'en aviez pas. Effectivement, vous aviez de l'excédent, mais vous n'avez rien fait ».

Monsieur GELY : « Vous n'avez pas du beaucoup nous inciter à en avoir un. Je ne vous ai d'ailleurs pas beaucoup entendu ».

Monsieur le Maire : « La preuve, c'est que je me suis séparé de vous, il y avait quand même une raison ».

Monsieur GELY : « J'ajoute aussi que vous allez avoir 700 000 euros d'excédent d'assainissement. Vous avez aussi des revenus du placement de la cagnotte que nous vous avons laissée, placement de 2 500 000 que vous avez effectué.

Vous avez largement les moyens, non seulement, de ne pas augmenter la pression fiscale, mais de la baisser, en diminuant les taux de manière à compenser, ainsi, l'augmentation de 440% que vous avez approuvée et votée à T.P.M. Vous pouvez et devez donc baisser les taux d'au moins 8%. Ces 8% se décomposent en 2,5% pour compenser l'augmentation des bases et 5,5% pour compenser l'augmentation T.P.M., comme on vient de le voir.

En conclusion, sur ce point, vous avez largement les moyens de ne pas augmenter les impôts et de les baisser en baissant les taux de manière significative, pour prendre en compte la crise que subissent aussi, tous les contribuables pradétans.

Dans votre débat, c'est le deuxième point pour lequel nous ne sommes pas d'accord avec ce débat d'orientations, on ne relève aucun plan d'économies concrètes.

Beaucoup de Maires ont prévu de faire des économies précises, le Maire du Pradet ne figurait pas dans cette liste. Pourtant des gisements existent et témoignent des choses qui pourront être faites. A titre d'exemple, on pourrait vendre les dix chalets de Noël, puisqu'ils ne sont plus utilisés. Pourquoi aussi avoir détruit des massifs paysagers créés récemment ? Quel gâchis. On aurait pu aussi, économiser sur les illuminations. Or, on constate une débauche coûteuse à ce sujet, presque arrogante dans le contexte de crise que nous traversons et que vous avez bien indiqué dans votre document. Je ne reviendrai pas aussi sur ce qu'on a déjà signalé, les frais de séminaire, l'anniversaire de l'Espace des Arts.

En outre, en lisant vos principales priorités, au lieu d'un plan d'économies, on y trouve plutôt matière à dépenses supplémentaires, de nature à faire exploser certains postes de dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les investissements, si vous indiquez bien que vous financez par l'emprunt, qu'en est-il du reste ? De plus, cet emprunt est-il bien nécessaire avec des investissements que vous avez supprimés en 2008 et les sommes que vous avez affectées à cette section, également en 2008.

Par ailleurs, qu'entendez-vous par « travaux d'aménagement de la Mairie » ? Pour nous, la pelouse synthétique du stade de rugby n'est pas prioritaire et nous regrettons l'abandon de certains travaux que nous avons programmés au B.P. 2008, comme ceux de la bibliothèque Jean JAURES.

Nous nous interrogeons aussi sur certains frais d'études pour le P.L.U., dans la mesure où ils font parfois double emploi avec ce qui a déjà été fait et vont conduire à la suppression de la déviation, c'est-à-dire que vous allez continuer à polluer les Pradétans, nuire à leur santé et à leur sécurité. J'observe enfin, que vous ne parlez pas des travaux en régie, sont-ils abandonnés ?

En conclusion, un D.O.B. prématuré et avec des données fausses, incertaines ou manquantes, un D.O.B. qui ne fait aucune projection chiffrée du budget lui-même et occulte complètement la crise et le contexte dans lequel il s'inscrit.

Un budget, dont la volonté reste d'augmenter les impôts de 2,5% qui participe aussi à la précarisation dont vous avez parlé, alors que vous avez largement les moyens que l'on a suffisamment démontré de les diminuer en baissant de manière significative les taux. Les contribuables pradétans attendent cette baisse, cela vaudra, pour eux, toutes les illuminations.

Vous pouvez le faire, je le répète, vous devez donc le faire et ce faisant, vous honorerez ainsi vos promesses électorales et participerez un tant soit peu à diminuer les effets de la crise que subissent aussi les Pradétans. Dans le cas contraire, vous trahiriez vos promesses ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur GELY et donne la parole à Monsieur GARNIER.

Monsieur GARNIER pense que c'est l'année à saisir pour prévoir une baisse des impôts. Il suggère d'additionner la totalité de l'impôt intercommunal et celui de la Commune pour avoir un élément de comparaison juste. Monsieur GARNIER demande de faire un effort cette année, afin de rattraper la très forte augmentation du taux de T.P.M., de façon à ce que les Pradétans ne subissent pas cette augmentation.

Monsieur le Maire apporte une réponse à Monsieur GARNIER et Monsieur GELY au sujet de l'augmentation des taxes de T.P.M. Aujourd'hui, elle correspond, environ, à 40 euros par ménage. En contrepartie, grâce à T.P.M. aujourd'hui, on a des fonds de concours pour les voiries, un fonds de concours exceptionnel pour le stade en synthétique, mise en place d'une cyber-base qui coûtera 0 euro à la Commune et qui rendra des services aux citoyens. L'aménagement de la Colle Noire est aujourd'hui en place, les transports, la Z.A.E. aujourd'hui terminée et qui va amener la T.P.E. ou T.P.U. sur T.P.M., mais indirectement à la Commune, l'assainissement va être transféré et permettra de faire de gros engagements. Prochainement une résidence étudiante devrait voir le jour grâce à T.P.M..

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELI.

Madame DELI intervient suite aux interventions des deux Conseillers municipaux. En période de crise, c'est justement là qu'il faut utiliser l'impôt pour investir. Quand la crise a été annoncée, le préfet a réuni les trois plus gros bailleurs sociaux, la région, le département et T.P.M., l'intégralité des Villes aussi pour les inciter à investir, parce que les entreprises sont en train de licencier. Cet argent doit être absolument réinjecté et il est nécessaire que l'argent communal soit utilisé pour l'économie locale. L'économie locale, c'est l'emploi local, c'est important. Aujourd'hui, ce sont les pouvoirs publics qui sont capables de relancer, un minimum, la croissance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE.

Monsieur FIORE s'inscrit complètement dans les propos de Madame DELI et souhaite répondre aux propos de Monsieur GELY au sujet du plan d'économies paru dans Var Matin. Monsieur FIORE ajoute qu'ils ont été l'un des premiers à reconnaître l'existence d'un excédent de 3 000 000 d'euros, mais au prix de 1 000 000 d'euros d'investissement en moyenne sur les six dernières années. Cela a été montré au compte administratif 2007.

Monsieur GELY : « Ne reprenez pas le débat de campagne, c'est faux ».

Monsieur FIORE : « Monsieur GELY, ce n'est pas le débat de campagne. J'ai présenté le compte administratif 2007 en Conseil Municipal. Il suffit de regarder les recettes réelles d'investissement par rapport aux dépenses d'investissement et ces propos sont dans les P.V. Vous aviez, en moyenne, sur les six dernières années de votre mandat, 2 000 000 à 2 500 000 euros de recettes d'investissement et vous avez réellement investi 1 000 000 d'euros. Chaque année vous avez dégagé 1 000 000 d'euros, c'est une bonne chose d'un point de vue budgétaire parce qu'effectivement, vous aviez une épargne nette négative sur les trois premières années de votre mandat et vous aviez eu une épargne nette positive durant les deux dernières années. Ça ce n'est que du budgétaire, mais ce budgétaire là, il est positif. Par contre,.... »

Monsieur GELY intervient et proteste.

Monsieur FIORE : « Je dis simplement, à quel prix ? Au prix que la Commune n'a pas eu d'investissement depuis six ans. Il suffit de regarder les voiries. Si on en fait notre priorité, c'est parce que les routes ne sont pas droites et parsemées de trous. J'étais le premier à reconnaître que la situation financière de la Commune était redevenue saine. Je n'ai pas dit les investissements et les infrastructures de la Commune. La réalité c'est quoi, si vous étiez un peu juste et si vous étiez un peu objectif ? »

Monsieur GELY : « Vous m'attaquez ».

Monsieur FIORE : « Oui, je vous ai trouvé un peu démagogique ».

Monsieur GELY : « Je n'ai pas attaqué Monsieur le Maire ».

Monsieur FIORE : « Je vous le dis. J'ai l'habitude de dire les choses en face et je continue. Quand je vous ai dit que c'était bien, je dis ce que je pense ».

Monsieur GELY : « Je vous en ai remercié ».

Monsieur FIORE : « La réalité c'est quoi ? Effectivement, vous avez 3 000 000 d'euros, mais en face, vous avez un montant largement supérieur de travaux à réaliser. Alors oui le débat sur « Est-ce que je baisse les impôts ou est-ce que je baisse les investissements ? », « Est-ce que je rends 5 euros par habitant ou est-ce que je refais une route ? ». Ça c'est un vrai choix politique. Le choix politique qu'on a fait est de faire les investissements que vous n'avez pas faits pendant la mandature précédente. Sur le dernier point, on a fait un débat d'orientations budgétaires, on n'a pas fait des comptes d'apothicaire. Je ne dis pas que les calculs sont faux, je ne dis pas qu'ils sont justes, je dis que je ne veux même pas entrer dans ces calculs. Je ne suis pas à 30 000 euros Monsieur GELY, je ne gère pas 30 000 euros. Je gère une dette à hauteur de 15 000 000 d'euros ».

Monsieur GELY : « On en est à 3 points d'impôts, c'est-à-dire à 200 000 euros ».

Monsieur FIORE : « Vous oubliez toutes les charges qui vont avec. Effectivement, je n'ai pas mis toutes les recettes, mais cela n'a aucun intérêt de mettre toutes les recettes ».

Monsieur GELY : « Pourquoi fait-on un débat d'orientations budgétaires ? »

Monsieur FIORE : « Pour définir des priorités ».

Monsieur GELY : « Vous avez des chiffres réels, pourquoi ne les utilisez-vous pas ? »

Monsieur FIORE s'adressant à Monsieur GELY : « Vous aurez les chiffres dans le budget primitif : ligne par ligne ».

Monsieur le Maire : « Finalement, vous ne pouvez pas vous tenir. Vous avez dit que vous étiez sage et vous ne l'êtes pas ».

Monsieur GELY : « Monsieur le Maire, puisque vous me le demandez, parce que je ne vous entends pas, je me suis adressé à vous ».

Monsieur le Maire : « Ici, on ne parle que d'une voix ».

Monsieur GELY : « Que vous me répondiez un peu, personnellement, ça m'aurait fait plaisir. Monsieur FIORE, en gros, je sais ce qu'il va me dire, mais il a raison de le dire, il n'y a pas de problème ».

Monsieur FIORE : « Merci Monsieur GELY. Dernier point, 800 000 euros d'emprunt, c'est une prévision et c'est un montant maximum. Il est bien évident que si nous n'en avons pas besoin, nous ne mobiliserons pas ces emprunts d'ici la fin de l'année ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERA.

Madame VERA souhaite faire une remarque à Madame DELI sur la nécessité de développer l'économie locale, le tourisme et faire des investissements. Elle demande ce qui est prévu concrètement.

Madame DELI précise que l'investissement n'est pas prévu dans le tourisme.

Madame VERA demande ce qu'on entend concrètement par « développer l'économie locale », « aider les petites et moyennes entreprises ».

Madame DELI précise que ce n'est peut-être pas à elle de répondre sur l'intégralité des orientations de la Commune. Tous les marchés publics, lancés sans trahir le secret de la Commission d'appel d'offres sont attribués à des entreprises locales. La voirie, des projets en matière de logements qui vont commencer très vite, le stade.

Monsieur le Maire : « Il y a trois entreprises qui vont s'installer sur la Z.A.E. : un hôtel, et deux entreprises de technologies, cela fait environ 40 emplois. Il me semble que là, si on n'est pas vers l'économie, on n'y est jamais. Voilà un des premiers exemples. Demain, on a des projets de construction avec des commerces. Laissez-nous un peu de temps, ça fait neuf mois qu'on est là, mais je crois qu'on en a pas mal fait déjà ».

Madame VERA : « Je m'adresse à Madame DELI, parce que je crois que c'est elle qui est déléguée à l'économie ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE.

Monsieur FIORE : « Juste pour apporter une précision. Premièrement, faire des voiries, cela coûte excessivement cher. Deuxième point, on a une volonté d'acquérir des terrains immobiliers, on a très peu de réserve foncière et on a la volonté de développer le logement social. Mais, le logement social, il faut financer une partie, il faut aménager les infrastructures et cela coûte extrêmement cher aussi. Troisièmement, on est très pro-développement durable, on a voulu favoriser l'implantation d'agriculteurs, mais on n'a pas de terrains agricoles, ça veut dire qu'on doit préempter des terrains agricoles. Mais les terrains agricoles, dans la zone du Plan ou ailleurs sur la Commune coûtent excessivement cher aussi. Ça veut dire que, par exemple cette année, il y a 70 000 euros partis dans l'acquisition, dans la préemption foncière pour des terrains agricoles. Sur le logement social, Bernard PEZERY vous en parlerait, mais c'est de l'ordre de 200 000, 300 000, 400 000, 500 000, 600 000 euros pour acquérir un terrain, pour faire du logement social (20, 30, 40, 50, 100 logements sociaux).

Vous voyez bien que, soit on se donne les moyens de sa politique et dans ce cas-là, il faut qu'on ait un peu d'argent. 3 000 000 d'euros c'est beaucoup d'argent, mais à l'échelle de la Commune, ce n'est rien. Avec 3 000 000 d'euros, on fait deux projets, on fait le C.C.A.S. et la Maison des pitchouns et c'est terminé.

On est dans un environnement excessivement contraint : premièrement, un endettement très fort, j'ai 15 000 000 euros d'endettement. Deuxièmement, une pression fiscale très forte, c'est-à-dire que par rapport aux autres Communes, on paie, en moyenne, 30% de plus. Troisièmement, des recettes qui vont diminuer, se stabiliser, ne pas augmenter, je ne joue pas sur les mots. Il y a des postes qui vont augmenter, d'autres vont diminuer. Globalement, on verra ce que ça donne au compte administratif 2009. Je ne suis pas un sorcier, je ne lis pas dans Var matin quelles sont les recettes que je vais avoir.

Je sais que l'environnement est très contraint et j'ai des recettes qui vont être compliquées à obtenir.

Quatrièmement, il y a des charges difficilement maîtrisables, parce qu'une fois que les gens ont été recrutés, il faut les payer et ces gens, il faut les payer correctement. Il faut leur aménager des postes de travail, dignes de leur travail. Quand je suis arrivé dans la Mairie, j'ai été particulièrement étonné des conditions de travail dans cette Mairie, parce que les aménagements des bureaux sont dégradés, parce que les ordinateurs sont périmés. Tout cela, c'est de l'investissement non réalisé. Tout ça, il faut le rattraper, pour avoir une machine administrative permettant de travailler correctement et d'être performant.

« Il y a 180 employés municipaux ; il faut leur donner les moyens de travailler correctement et il faut donner aux Pradétans des infrastructures correspondant à leur niveau de qualité de vie. 3 000 000 euros, c'est très rapidement dépensé et derrière, cela veut dire que l'on ne peut pas emprunter. Sinon, je crée des frais financiers. Il y a actuellement, des conditions d'emprunt très difficiles. On rembourse 3 500 000 euros. Il y a 1 500 000 euros qui sortent chaque année, sans rien faire, sur ces 1 500 000 euros, il y a 600 000 euros de frais financiers et 900 000 euros de capital. Où sont les marges de manœuvre ? Alors, oui on a 3 000 000 d'euros, oui c'est un matelas, oui il faut qu'on les utilise le mieux possible et de la manière la plus performante sur des infrastructures et sur des investissements. Oui, ça doit servir à nous améliorer, faire en sorte qu'on entre dans un cercle vertueux nous permettant d'avoir des ressources fiscales, équilibrées, afin de dépenser correctement l'argent public ».

Monsieur le Maire : « Monsieur GELY, j'avais deux, trois petites réponses à vous donner. Je voulais quand même faire une petite remarque : à la différence de mon prédécesseur, je n'accaparerai pas la parole tout le temps. Il y a une équipe, des gens compétents, qui ont des délégations et je leur fais entièrement confiance. La parole, chez moi, circulera beaucoup, ne vous en déplaise.

En ce qui concerne les chalets qu'il faudrait qu'on revende, ils ne nous appartiennent pas. Vous le savez très bien, ils appartiennent à l'A.D.E.L.P. S'il y a des preneurs, allez voir l'A.D.E.L.P., ça c'est le premier point.

Le second point concerne les éclairages. J'ai eu beaucoup de félicitations en ce qui concerne les éclairages, dont acte. Mais, je peux vous rassurer, ils ne coûtent pas plus cher que l'année dernière et là, je remercie mon Adjoint aux travaux qui a bien négocié. De plus, ce sont des ampoules basse consommation. Bon point quand même, là, vous ne pouvez pas le nier.

En ce qui concerne votre demande, il ne faut pas en tenir rigueur. On a essayé de faire au mieux, vous l'avez eu peut-être un petit peu tard, mais vous l'avez eue. Nous n'allons pas entrer dans un tel débat.

Le débat est ouvert, on peut continuer encore longtemps. Vous nous jugerez au compte administratif, ce sera notre budget qui sera jugé. Jusqu'à présent, il y avait une interférence, il y avait une part du vôtre. Aujourd'hui, c'est notre budget que nous mettons en place, le jugement, peut-être pas dernier, sera donné au compte administratif de l'année prochaine ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : « Je voudrais juste intervenir sur l'aspect « études complémentaires » qui vont être réalisées dans le cadre du P.L.U. Ce sont des études qui s'inscrivent totalement dans la volonté de créer un éco-quartier. Nous sommes amenés à réaliser des études complémentaires pour voir la biodiversité de cet espace là, pour justement préserver l'espace sur lequel des aménagements seront réalisés ».

Monsieur GELY : « Je n'ai pas attaqué du tout l'éco-quartier ».

Monsieur PEZERY : « Comme la relation de fait, c'était le P.L.U., l'analyse environnementale, cela découlait sur une déviation polluante et une pollution de fait ».

Monsieur le Maire : « Juste une petite parenthèse, en ce qui concerne la pelouse synthétique. Je crois que je l'avais dit en début de mandat. Logiquement, on devait faire l'arrosage de ce stade qui coûtait relativement cher, on avait effectivement les financements. Mais, après une réflexion et un entretien avec les responsables de la Fédération Française de Rugby, il s'avérait que cela nous reviendrait peut-être moins cher, à terme, de mettre une pelouse synthétique qui, aujourd'hui, est de qualité, sachant qu'en contrepartie, on aura des financements couvrant pratiquement à 80%, l'achat de cette pelouse. Je crois que c'est un bon investissement et cela fera une économie de 18 000 mètres cubes d'eau sur l'arrosage de la pelouse.

En conclusion, mes chers collègues, je crois que nous sommes tous d'accord, pour dire que l'année 2009 nous demandera de relever des défis bien difficiles. Chahutés, bousculés, mis à mal par la tempête économique, nous devons tous comprendre que cette complexité est essentielle, si nous voulons en ressortir indemnes.

Nous devons donc prendre le temps de l'écoute et du débat. Un philosophe éclairé disait, « là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Notre volonté est la réussite du Pradet et le mieux-être de ses habitants. Notre chemin est donc celui d'une gestion saine, raisonnable et raisonnée des finances publiques, outil indispensable qui nous donnera les moyens de notre politique.

Avant d'acter définitivement notre débat, je vais demander à nouveau à Monsieur FIORE de brosser rapidement les orientations générales relatives au budget annexe ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIORE.

Monsieur FIORE expose les points concernés.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour la qualité des échanges et la bienséance qui a présidé au débat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de prise de parole et invite les membres du Conseil municipal à prendre acte du débat général d'orientations budgétaires, afin que Monsieur le Préfet s'assure du strict respect de la loi.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

2. Marché de voirie programme 2008 – Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

3. Poste de secours des Bonnettes – Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

4. Structure multi-accueil – Autorisation de signer deux avenants

Rapporteur : Monsieur Yves PARENT, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GELY.

Monsieur GELY fait remarquer que ces suppléments apparaissent bien tard. Il y a eu des carences et des failles qu'il ne peut cautionner. Il annonce qu'il a voté CONTRE à la C.A.O. et qu'il votera CONTRE en Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER.

Monsieur GARNIER demande d'être plus vigilant à l'avenir sur ce genre de situation, afin d'éviter les surprises et annonce que son groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PARENT.

Monsieur PARENT indique que tous ces travaux ont été demandés par le maître d'ouvrage.

Monsieur GARNIER ajoute que cet élément n'a pas été apporté en C.A.O.

Monsieur PARENT signale qu'il y a eu des moins values, il y a eu également des plus values. Il faudra être plus vigilant à l'avenir, afin que ces suppléments soient présentés au bon moment.

Monsieur le Maire précise que cela permet d'acter le D.G.D. afin de percevoir la deuxième partie de la subvention accordée par T.P.M. à hauteur de 45 000 euros.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **22 voix POUR – 3 voix CONTRE – 5 ABSTENTIONS**

5. TPM – Convention de mise à disposition des services municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

6. Commission d'Appel d'Offres et Bureau d'Adjudication - Remplacement de M. GEX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **8 BULLETINS BLANCS – 22 voix POUR Monsieur Gérard FORÊT**

7. Modification du tableau des effectifs du personnel titulaire

Rapporteur : Monsieur Bernard PEZERY, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Madame BASTOUL n'a pas trouvé l'organigramme de la Mairie et demande à Monsieur PEZERY de le lui communiquer.

Monsieur PEZERY donne son accord.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

8. Stratégie de contrôle de la Caulerpa Taxifolia – Demandes de subventions

Rapporteur : Madame Christine MORICE, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

9. Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral – Demandes de subventions

Rapporteur : Madame Christine MORICE, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

10. Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'activité cinéma

Rapporteur : Madame Emmanuelle NIGRELLI, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

11. Approbation de la convention relative au plan intercommunal de sauvegarde

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis BARBAROUX, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

12. SIVAAD – Demande de retrait de la commune de Carqueiranne

Rapporteur : Madame Catherine OLIBE, Conseillère Municipale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Madame BASTOUL souhaite avoir davantage de renseignements sur le S.I.V.A.A.D.

Madame OLIBE indique que le S.I.V.A.A.D. est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par le Code général des collectivités territoriales. Il est le coordinateur de ce groupement de commandes. Le S.I.V.A.A.D. est un syndicat assurant le soutien logistique et financier au groupement de commandes. Il assure le suivi et l'exécution des marchés. Il a pour but l'amélioration des conditions de fonctionnement de la restauration collective et des services municipaux des Communes adhérentes. Il regroupe, à l'heure actuelle, 36 Communes. Le groupement de commandes regroupe 55 Communes.

Madame BASTOUL s'interroge sur l'intérêt de rester ou de se retirer.

Monsieur le Maire indique qu'il faut s'adresser à Carqueiranne.

Madame BASTOUL précise qu'elle parlait du Pradet.

Madame OLIBE ajoute que cela évite des soucis de gestion de tous les marchés publics et des appels d'offres. De plus, le syndicat contrôle les factures des fournisseurs, il y a un suivi. Un relevé trimestriel est communiqué trimestriellement aux Mairies. C'est également très important au niveau des prévisions de commandes.

Monsieur le Maire félicite Madame OLIBE pour les explications complètes qu'elle a fournies et donne la parole à Madame SICCARDI.

Madame SICCARDI demande la raison du retrait de la Commune de CARQUEIRANNE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OLIBE.

Madame OLIBE indique qu'il y a une nouvelle réorganisation des services municipaux à CARQUEIRANNE. Il y a une meilleure approche de la gestion de ces marchés. Ils ont estimé ne plus avoir d'intérêt à rester au S.I.V.A.A.D.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY remercie de s'intéresser au S.I.V.A.A.D. en 2008. Il ajoute que le S.I.V.A.A.D. amène également une garantie sanitaire. C'est un échelon supplémentaire dans le choix des fournisseurs.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

13. Approbation du Budget Primitif 2009 de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Madame Jennifer DELI, Conseillère Municipale

Madame DELI : « Globalement, le budget est équilibré, en fonctionnement : 195 097 euros et en investissement : 1 139 euros. Légère augmentation des charges de personnel due à la pérennisation des emplois. Une subvention d'exploitation diminue (correspondant aux remboursements des contrats C.A.E.....). Les charges à caractère général sont en augmentation de 3500 euros. La différence se situe sur les recettes issues de la fiscalité et passent de 101 700 à 111 000. Au budget 2008, il y avait 71 700 en taxe de séjour et 30 000 en droits de mutation. Or, il a été constaté qu'il était possible de percevoir davantage en taxe de séjour. Un gros travail a été mis en place au niveau de la Commune pour récupérer la taxe de séjour.

Le tourisme pèse, en majeure partie, sur les touristes, au niveau de la taxe de séjour. « Aujourd'hui, la Commune a pour ambition de récupérer 105 000 euros de taxe de séjour grâce à ce travail renforcé, 6 000 euros viendront des droits de mutation et seront fléchés et dépensés dans les 3500 de charges à caractère général, qui ont augmenté en dépenses. On aura 6 000 euros à dépenser sur la labellisation de l'office de tourisme et son accueil ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Madame BASTOUL demande davantage de renseignements sur la taxe de séjour.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DELI.

Madame DELI explique que le principe de la taxe de séjour est d'être payée par le touriste, par nuit. Elle ajoute qu'il y a eu un vote, précédemment, sur l'augmentation des taux. Le problème de la taxe de séjour est d'être déclarative. Donc, il faut une vraie collaboration entre l'office de tourisme et la Ville, puisque la taxe de séjour est perçue par la Ville et reversée intégralement à l'office de tourisme.

L'office a la connaissance des hébergeurs, il doit savoir exactement le remplissage des hébergements et le transmettre à la Ville. Madame DELI signale un petit problème au cours de cette transmission. La collaboration accrue entre l'office et la Ville permettra de récupérer 105 000 euros de taxe de séjour. Aujourd'hui, le service comptabilité de la Commune assure ce travail en collaboration avec Marie-Hélène SQUILANTE, Directrice de l'office. Cette année, la Commune a récupéré une somme supérieure à celle prévue au budget primitif.

Madame BASTOUL demande des renseignements par rapport à l'année précédente.

Madame DELI croit savoir qu'en 2007, a été récupéré 80 000 euros environ et pour 2008, ce n'est pas encore arrêté. Compte tenu des augmentations, l'estimation pour 2009 se situe à hauteur de 105 000 euros.

Madame BASTOUL remercie Madame DELI.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

14. Syndicat des Communes du littoral Varois – Demande de retrait de la commune de Cogolin

Rapporteur : Mademoiselle Rachel CASTELLAN, Conseillère Municipale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Madame BASTOUL indique qu'il s'agit d'un syndicat très ancien et s'est toujours étonnée d'y rester, même si elle faisait partie de la majorité, à l'époque. Elle s'adresse à Monsieur le Maire, afin de savoir si cela est toujours utile d'y rester et quelles en sont les raisons.

Monsieur le Maire prend acte des propos de Madame BASTOUL mais relève qu'elle n'en est jamais partie.

Madame BASTOUL répond qu'elle y est restée assez peu, elle a laissé sa place à Madame VERA.

Madame VERA souligne qu'il s'agissait d'une fonction non rémunérée.

Monsieur le Maire ajoute que pour ceux de son équipe qui y siègent et il n'y a aucune rémunération.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des choses à défendre :

-la protection de l'environnement

-actuellement, il y a un débat sur le périmètre du parc naturel de Port-Cros

-aujourd'hui, c'est le syndicat qui aidera les Communes à faire les analyses d'eau de baignade.

Monsieur le Maire tenait à ce que Le Pradet, en tant que Commune littorale, soit dans ce syndicat.

Il ajoute que Mademoiselle CASTELLAN et lui-même assistent régulièrement aux réunions de ce syndicat.

Madame BASTOUL revient sur la question de Port-Cros.

Monsieur le Maire précise que ce sera au Conseil municipal de délibérer sur le point de savoir si la Commune du Pradet entrera ou pas dans le périmètre futur qui n'est pas encore établi et si la Commune adhère ou pas. Chaque Commune littorale fera ce qu'elle voudra.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

15. Changement de délégué titulaire au S.I.A.E.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils acceptent de délibérer sur cette question, puisqu'elle a été ajoutée.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **5 BULLETINS BLANCS – 25 voix POUR Monsieur Gérard FORÊT en remplacement de Madame Jennifer DELI**

Monsieur le Maire lève la séance, souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année aux Membres du Conseil et fixe la prochaine séance pour le budget primitif au mois de janvier.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BASTOUL.

Pour ce dernier Conseil et en l'absence de Monsieur JOFFRE, Madame BASTOUL souhaite faire une déclaration au nom du « Pradet uni ».

Madame BASTOUL (intervention sans micro) : « En tant que citoyenne, je suis très attachée à une république démocratique et combat tout pouvoir personnel, comme d'ailleurs toute matérialisation de notre société, comme on le voit actuellement. Dans la vie municipale, je connais ça depuis ma plus tendre enfance, il est bien fréquent que les Maires aient du mal à supporter les interpellations des élus minoritaires, je dis bien élus minoritaires, on dit élus d'opposition, mais on peut dire aussi minoritaires. Les élus de leur statut de majoritaire peuvent parfois vouloir et souhaiter étouffer leurs voix. Heureusement, le droit des élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires a été fixé par des textes de loi, il a fallu en arriver là dans notre pays. La démocratie a des valeurs pour moi très exigeantes, comme pour vous : le respect, la diversité et le respect des différences. Mais, surtout, elle ne doit pas être un combat. Elle doit rester et j'y tiens, un débat aussi guidé, chacun cherchant ensemble et pas chacun contre l'autre. Notre vie publique, notre vie municipale s'accommode mal et s'accommodera très mal d'un mode autoritaire, ignorant l'échange et le dialogue. La vie publique, la vie municipale n'est pas la propriété de ceux qui la dirigent, c'est un patrimoine commun, une valeur et non une simple formule d'organisation politique. Alors en 2009, on peut exprimer des vœux, essayons de conjuguer le bien-vivre ensemble. La politique au Pradet comme ailleurs est nationale. Je voudrais qu'elle redevienne ce qu'elle était au départ, noble, et les responsables politiques se doivent de rassembler toutes leurs forces pour construire. Enfin, nous sommes, vous êtes des humains, donc perfectibles et si comme vous l'avez déclaré, Monsieur le Maire, la perfectibilité et l'humanité vous animent, que vous êtes de vaillants militants, je fais le vœu pour 2009, que ces qualités guident, non seulement vos paroles, mais aussi vos actions car la route municipale, elle est peut-être droite, elle est longue, mais la pente est raide, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Merci Madame BASTOUL, mais je pense que ce soir nous avons fait preuve d'un débat assez constructif, je vous en remercie ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : « Je rejoins tout à fait Madame BASTOUL sur ce sujet là et je ne rappellerai pas tous les propos tenus durant la campagne par certains candidats, qui ont porté atteinte sur certaines qualifications, aussi bien du Maire que des gens qui l'accompagnaient. Je rejoins Madame BASTOUL sur ce fait que la politique doit respecter les gens ».

Monsieur le Maire : « Encore une fois, merci à tous, bonne fêtes de fin d'année et bonne année 2009 ».

Décisions en communication

- **Décision n° 08-DEC-CTA-033 du 28 novembre 2008** portant fixation d'une avance complémentaire - régie d'avance « Action culturelle »,
- **Décision n° 08-DEC-CTA-034 du 1^{er} décembre 2008** de placement de fonds,
- **Décision n° 08-DEC-URB-035 du 4 décembre 2008** portant passation d'une convention avec la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée relative au projet de logements étudiants au Pradet.

La séance est levée à 19H30

Le Maire,